



## **Compte rendu de la réunion du 09 juin 2010, sur les tâches administratives des IPCSR :**

L'Administration était représentée par :

- Henri Prévost, Adjoint à la Déléguée à la sécurité et à la circulation routières
- Marc Meunier, Sous-directeur de la DSCR

Les quatre organisations syndicales (OS) représentatives,

**Pour la CFDT :**

- André Chaudron,
- Claude Guillet
- Stéphane Boutorine

Malgré plusieurs rappels de la part de la CFDT, une fois de plus, aucun document de l'administration ne nous est remis à l'avance.

C'est donc en début de séance que nous découvrons un nouveau projet de chronométrage des tâches administratives des IPCSR.

Mme Michèle Merli a chargé le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, CGEDD, de conduire ce travail d'étude et de propositions.

Un cabinet d'audit extérieur sera sollicité pour l'évaluation du temps de travail demandé en plus des missions d'examen des IPCSR.

Les résultats de cette étude seront communiqués aux OS courant octobre.

**Pour la CFDT, une telle étude est la reconnaissance implicite de la part de l'administration, qu'il existe bien un problème de dépassement du temps de travail pour les IPCSR.**

Mais si l'administration cherche à connaître de manière précise la durée des tâches administratives actuelles, c'est avant tout pour recadrer les missions des IPCSR, uniquement sur le passage des examens, en déléguant ce travail administratif à d'autres catégories de personnels.

Un moyen efficace pour elle d'obtenir au final un plus grand nombre d'examens par journée d'inspecteur, donc de rentabilité du service, au dépens de la diversification des tâches des agents.

**La CFDT a toujours dit clairement qu'elle n'était pas opposée à l'abandon de certaines tâches administratives, à condition que le temps dégagé ainsi, puisse être employé à des missions de sécurité routière, que les IPCSR ne peuvent pas aujourd'hui effectuer, faute de temps et d'effectifs.**

Quant à l'immédiat, aucune solution n'est proposée et aucune négociation n'est envisagée !

**Pour la CFDT cela revient à dire que les IPCSR auront fait du travail supplémentaire durant toute une année bénévolement et sans contreparties.**

## **Cela est inacceptable !**

**La CFDT a demandé, depuis le mois d'avril, que des mesures compensatoires provisoires soient prises dans l'urgence.**

**Aujourd'hui, à ce titre, la CFDT revendique l'octroi d'une prime exceptionnelle pour tous les IPCSR, au titre de l'année 2010.**

Nous avons demandé à être reçu au plus vite par la DSCR afin de faire connaître nos positions et faire valoir nos revendications (Cf. lettre à M. Meunier).

**Contact : André Chaudron  
Représentant les IPCSR et DPCSR  
du Réseau éducation routière de l'USEE-CFDT**

**Tél. 01 40 81 83 48  
06 16 52 62 49**

**Courriel : [andre.chaudron@i-carre.net](mailto:andre.chaudron@i-carre.net)**

**Site : <http://www.cfdt-ufeem.org>**